

PROJET de R.A.S.E.D.

2019-2020

■ Les différents secteurs d'intervention et les personnels

Le projet de fonctionnement du RASED de notre circonscription s'inscrit dans les textes de référence.

Les membres du RASED interviennent sur les trois secteurs géographiques des collèges de Fauville-en-Caux, Caudebec-en-Caux et Yvetot.

Les secteurs d'interventions sont définis en **annexe 1**.

Le réseau d'aides à vocation d'intervenir dans l'ensemble des écoles. Toutefois, une répartition de ses membres en 3 secteurs facilite les relations avec les équipes.

Les maîtres E interviennent à la demande des enseignants.

Dans tous les cas, les parents sont informés et la collaboration des différents partenaires (en particulier l'enfant) est nécessaire. Une plaquette est prévue à cet effet (**annexe 3**).

Les psychologues et le maître G n'interviennent qu'avec l'accord des parents.

Cependant toutes les difficultés de l'élève ne relèvent pas forcément de la seule compétence du réseau et celui-ci peut alors servir de relais et travailler en partenariat avec :

- L'enseignant référent et l'équipe de circonscription
- L'infirmière et/ou le médecin scolaire
- Le CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)
- Le CMP (Centre Médico psychologique)
- Les Hôpitaux de jour
- Les SESSAD (service d'éducation spéciale et soins à domicile)
- La PMI (Protection Maternelle et Infantile)
- Les assistants sociaux de la Circonscription d'Action Sociale
- Les travailleurs sociaux de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance)
- Les orthophonistes, orthoptistes, psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologues privés
- Le CAMSP (Centre d'actions médico-social précoce)
- Le CRANSE (Centre Ressources Autisme Normandie Seine-Eure)
- Les centres de référence pour les troubles du langage...

■ Les différents membres du RASED

Ses membres font partie des différentes équipes pédagogiques. Il s'agit d'une collaboration où la place et le rôle de chacun sont clairement définis, l'action des uns ne se substituant pas à celle des autres.

Il est important que les membres du RASED soient conviés aux réunions d'EE, aux rédactions des PAP et aux conseils d'école.

Le psychologue de l'Education Nationale :

- Ses actions :

Les missions du psychologue scolaire sont définies par la circulaire 90-083 du 10 avril 1990. Son rôle au sein du RASED est abordé dans la circulaire 2014-107 du 18 août 2014.

Le psychologue scolaire aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation. Il apporte l'appui de ses compétences pour :

- la prévention des difficultés scolaires
- l'élaboration du projet pédagogique de l'école et sa réalisation
- la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures d'aides individuelles ou collectives au bénéfice des élèves en difficultés
- l'intégration de jeunes handicapés
- donner son avis pour les passages anticipés

Les actions du psychologue sont principalement conduites dans le cadre des réseaux d'aides. Elles comportent l'examen, l'observation et l'accompagnement des élèves en liaison étroite avec les maîtres et les familles. Elles visent à fournir des éléments d'information résultant de l'analyse des difficultés de l'enfant, à proposer des formes d'aide adaptée, à favoriser leur mise en œuvre.

Le psychologue est soumis au code de déontologie des psychologues.

- Mode d'intervention :

Le psychologue peut être sollicité par les familles, les enseignants ou les intervenants spécialisés.

Il reste décisionnaire de la démarche et du choix des outils pour l'exercice de sa profession.

Il contribue à aider les élèves en difficulté ou en situation de handicap et à rechercher des solutions adaptées.

Il participe à la réflexion sur l'orientation en milieu spécialisé (ULIS école, IME, ULIS collège, ITEP) ou adapté (SEGPA), aux demandes de soins (orthophoniste, psychomotricien, psychologue, pédopsychiatre, CMP, CRTLA...). Il est en liaison avec les divers organismes et structures spécialisées et les services sociaux. Les actions du psychologue justifient qu'il soit invité, au même titre que les enseignants spécialisés, aux équipes éducatives, celles-ci permettant soit de faire le point sur une scolarité difficile et proposer éventuellement des aides spécifiques soit pour saisir la MDPH.

Le psychologue assiste aux Equipes de Suivi de Scolarisation, réunions annuelles pour les enfants ayant un dossier MDPH.

Son intervention spécifique auprès d'un élève est soumise à **l'autorisation écrite de la famille.**

- Démarche :

1/ L'enseignant fait la demande au RASED.

2/ Suite à la synthèse RASED, une réponse est envoyée.

3/ A réception de notre réponse, l'enseignant contacte les parents qui doivent contacter la psychologue scolaire.

4/ Dans l'idéal, la psychologue rencontre les familles et leur fait signer l'autorisation pour rencontrer l'enfant. Nous remercions les écoles de ne pas prendre l'initiative de faire remplir un document aux familles.

L'aide à dominante pédagogique (maître E) :

Le rôle du maître E est défini par la circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014.

Il est chargé, au sein du réseau, de l'aide à dominante pédagogique qui n'est pas conçue comme une activité de rattrapage ou de renforcement ou de soutien mais comme une aide spécialisée.

Elle ne se substitue en aucun cas à l'action du maître de la classe et intervient lorsque les aides mises en place dans la classe se sont avérées inefficaces ou insuffisamment efficaces.

Il s'agit de prévenir ou de réduire des difficultés particulières dans l'acquisition et la maîtrise des apprentissages fondamentaux. En liaison avec l'équipe pédagogique, le maître E met en place différentes modalités d'aide selon les besoins identifiés.

De par sa fonction et sa collaboration avec les maîtres, il participe au questionnement sur les pratiques pédagogiques, sur la perception et la compréhension de la difficulté de l'élève. Il rencontre les familles et les partenaires de l'école.

Chaque élève bénéficie d'objectifs individualisés quelle que soit la modalité de l'accompagnement.

La durée et la fréquence de l'accompagnement par le maître E sont définies dans le cadre d'un projet d'aide spécialisé de l'élève. Ce projet doit être élaboré en concertation avec l'enseignant de la classe.

Il est conseillé d'ajouter aux dossiers scolaires tous les documents écrits fournis par le maître E (bilans, compte-rendu d'évaluations, ...). Ils peuvent être ajoutés aux dossiers MDPH.

Les élèves reconnus par la MDPH peuvent bénéficier d'un accompagnement par le maître E dès l'instant qu'ils ont les mêmes besoins et qu'une demande d'aide a été faite.

- Ses objectifs :

- aider l'élève à améliorer ses capacités à dépasser les difficultés qu'il rencontre.
- aider l'élève à maîtriser ses outils et méthodes de travail.
- aider l'élève à prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite.
- aider l'élève à transférer sa réussite en classe.

Les aides cognitives apportées par le maître E visent à la mobilisation et à l'efficacité des processus intellectuels. Il s'agit notamment d'attirer l'attention des élèves sur le « comment ils s'y prennent ». Ce travail portera sur :

- la structuration de la pensée (autocontrôle, raisonnement...)
- la verbalisation des stratégies
- la conceptualisation
- la prise de conscience des stratégies et procédures (explicitation...)
- les interactions entre pairs
- les représentations.

- Ses missions :

On distingue deux types de missions :

- ✓ La prévention : elle consiste en un ensemble de démarches qui visent à éviter l'apparition d'une difficulté, son installation ou son amplification.

- ✓ La re-médiation : elle s'adresse aux élèves rencontrant des difficultés importantes et persistantes dans l'acquisition et la maîtrise des apprentissages fondamentaux qui ont déjà vécu une médiation qui s'est avérée infructueuse.

- Mode d'intervention :

- ✓ En classe : l'observation de l'élève dans sa classe permet le croisement des regards sur le comportement et les stratégies de l'élève face à la tâche. Elle permet aussi d'élaborer ou d'échanger des outils. La **co-intervention sera privilégiée** dans le but d'apporter plus de cohérence et favoriser le transfert des acquis.

- ✓ Hors de la classe : l'évaluation ou l'analyse d'évaluations déjà passées permettant de repérer les obstacles aux apprentissages, le maître E peut participer à l'élaboration, la mise en œuvre des projets d'école. Il peut participer aussi aux différentes instances de l'école : conseils de cycles, de maîtres, d'écoles, réunions d'équipes éducatives, ...

- ✓ Les maîtres E sont susceptibles d'intervenir sur les écoles de leur secteur. **Les interventions se font pour une ou deux période(s) entière(s), à raison de deux ou trois fois par semaine.**

- Démarche :

1/ L'enseignant fait la demande au RASED.

2/ Suite à la synthèse RASED, une réponse est envoyée.

3/ A réception de notre réponse, l'enseignant informe les parents et **l'élève** de la décision du RASED (les maîtres E, suite à l'évaluation diagnostique, fournissent un courrier d'information présentant les modalités à destination des familles).

4/ Accompagnement des élèves sur une ou deux périodes.

- Personne ressource :

Dans le cadre du fonctionnement du pôle ressource de la circonscription, les Maîtres E se rendront disponibles le vendredi après-midi afin de répondre aux sollicitations des collègues pour l'observation et/ou l'évaluation d'élèves, ainsi que pour proposer des adaptations adaptées aux besoins des élèves.

- Parents :

Les parents doivent être associés aux différentes étapes de l'accompagnement de l'élève. Une plaquette est prévue à cet effet. (**annexe 3**)

Correspondant TSLA (Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages) :

Gaëlle Leberthier, enseignante spécialisée Maître E, est désignée correspondant TSLA pour l'ensemble des écoles de la circonscription. À ce titre, les directeurs des écoles peuvent transmettre ses coordonnées (gaelle.leberthier@ac-rouen.fr) aux familles, enseignants et/ou partenaires. La plaquette envoyée dans les écoles en début d'année peut être fournie aux différents partenaires.

Le correspondant TSLA est une personne-ressource qui doit :

- recenser les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un TSLA (diagnostiqué ou en cours de diagnostic) dans toutes les écoles de la circonscription
- veiller (sans l'élaborer directement) à la mise en œuvre et au suivi du PAP (plan d'accompagnement personnalisé) dès l'école maternelle
- faciliter les articulations avec le collègue

Pour la mise en œuvre de ces missions, le correspondant TSLA est mis à disposition 2 demi-journées par période.

Les enseignants alertés par d'éventuels signes des troubles des apprentissages doivent mettre en œuvre des démarches d'aide à l'enfant en informant et en associant les parents. Ils peuvent être accompagnés dans ce repérage par les membres du RASED, et plus particulièrement le correspondant TSLA.

Tout au long de l'année, dans tous les cas et pour toutes les écoles de la circonscription, chaque élève dont les difficultés scolaires résultent d'un TSLA (diagnostic posé et PAP validé par le médecin scolaire) doit être signalé par courriel à la correspondante TSLA (gaelle.leberthier@ac-rouen.fr), en précisant les informations suivantes :

- Nom et prénom de l'élève, sa classe.
- Diagnostic : dyslexie / dysorthographe, dyspraxie, dysphasie, troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité, dysgraphie, dyscalculie ...

Ce recensement systématique permettra un meilleur accompagnement des écoles tout au long de l'année scolaire, et allégera l'enquête PAP habituellement envoyée en fin d'année scolaire.

L'aide à dominante relationnelle (maître G)

Le projet professionnel des enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante rééducative s'appuie sur les textes de la circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014 :

« L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante rééducative apporte une aide aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires. Il s'agit, pour l'enseignant spécialisé, de prévenir et repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés de comportement de ces élèves et de mettre en œuvre des actions, dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée, pour faire évoluer les situations. Dans le cadre de ces projets, il recherche et participe à la mise en œuvre de démarches pédagogiques et éducatives adaptées aux difficultés ou aux troubles qui peuvent affecter les apprentissages ou le comportement de ces enfants. »

L'objectif de ses actions est d'aider l'enfant à être en adéquation avec les demandes de l'école et ainsi à devenir élève.

A) L'AIDE A DOMINANTE PREVENTIVE, EN AMONT DES DIFFICULTES :

L'objectif de la prévention est de percevoir chez les jeunes enfants des difficultés relationnelles ou langagières qui en se rigidifiant pourraient entraver leur entrée dans les apprentissages. Elle s'adresse plus particulièrement aux enfants de maternelle et aux enfants pour qui le « passage famille école » est encore difficile.

B) L'AIDE A DOMINANTE REEDUCATIVE :

L'aide à dominante rééducative s'adresse à des enfants rendus indisponibles pour des raisons personnelles aux apprentissages scolaires : difficultés rencontrées à l'école maternelle et élémentaire.

Ce sont des enfants **qui n'investissent pas ou désinvestissent l'activité scolaire :**

- pour qui une intervention exclusivement pédagogique – même spécialisée – s'avère inutile.
- qui manifestent leur inadaptation scolaire par des comportements répétés aussi divers que : l'agressivité, l'instabilité, l'inhibition, la passivité, l'inattention « chronique », un rapport à la loi difficile, une impossibilité, une difficulté ou un refus d'entrer dans les apprentissages alors qu'il n'y a pas de déficience intellectuelle, un manque de confiance en soi tel qu'il paralyse l'accès aux apprentissages, des problèmes relationnels, de communication ou de socialisation.

L'aide rééducative peut nécessiter un espace (salle de rééducation) et un temps spécifique différents de la classe.

Les interventions en groupe et en co-intervention sont possibles. Ce travail s'élabore autour d'un projet partagé par les différents acteurs (enfant, rééducateur à dominante relationnelle (maître G), enseignant et famille). L'enfant peut retrouver confiance en lui, comprendre sa difficulté pour la surmonter et révéler ses capacités pour les transférer ensuite dans la classe.

En n'abordant pas de front les difficultés rencontrées dans le cadre des apprentissages scolaires, l'aide rééducative s'adresse tout d'abord à l'individualité de l'enfant.

Toutes les formes d'expression peuvent être utilisées, et en particulier le jeu employé dans sa dimension symbolique (travail corporel, peinture, dessin, pâte à modeler, marionnettes, jeux de rôles, de construction, de société, contes, activités scolaires, etc.).

Personne ressource :

Dans le cadre du fonctionnement du pôle ressource de la circonscription, la Maître G se rendra disponible le vendredi après-midi afin de répondre aux sollicitations des collègues pour l'observation et/ou l'évaluation d'élèves, ainsi que pour proposer des adaptations adaptées aux besoins des élèves.

- Démarche :

1/ L'enseignant fait la demande au RASED.

2/ Suite à la synthèse RASED, une réponse est envoyée.

3/ A réception de notre réponse, l'enseignant informe les parents qui doivent donner leur accord écrit et rencontrer la maître G avant l'accompagnement (l'enseignant spécialisé à dominante relationnelle fournira à l'enseignant de l'élève le document type à compléter).

4/ Accompagnement des élèves sur une ou deux périodes.

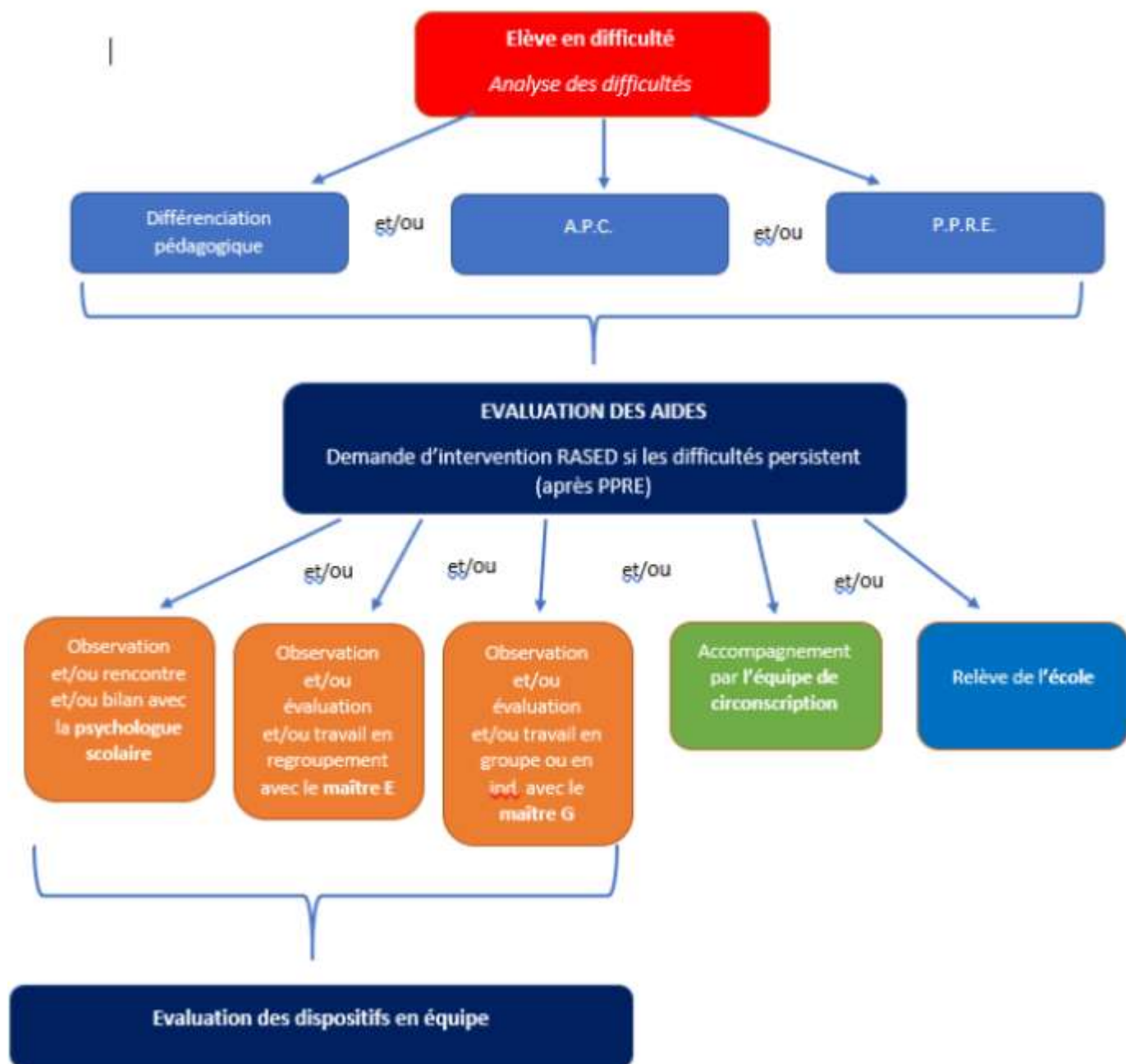
■ Calendrier des actions

	Interventions pour la période 2	Interventions pour la période 3	Interventions pour la période 4	Interventions pour la période 5
Dates limites d'envoi	12.10.19.	14.12.19.	08.02.20.	04.04.20.
Dates des synthèses RASED	15.10.19.	17.12.19.	11.02.20.	07.04.20.

Les demandes doivent être envoyées en version numérique (pas de version manuscrite scannée) à l'inspection. M. Badmington nous les transmettra.

■ L'organisation des aides

Schéma de prise en charge de l'élève en difficulté.



La régulation et l'ajustement des aides

Ils se font lors des synthèses en réseau qui permettent d'apprécier l'évolution de l'enfant en fonction de l'objectif visé.

Nous vous proposons de réaliser des synthèses écoles. L'objectif est de faire le point sur les élèves en difficulté de toute l'école. Les écoles volontaires peuvent nous solliciter via nos adresses académiques.

Outre les évaluations menées après chaque séance, une évaluation finale mise en correspondance avec une évaluation initiale permet de mesurer l'évolution de l'élève par rapport à son projet d'aide. Ceci permet également le réajustement éventuel de l'aide en concertation avec les enseignants du cycle.

Organisation matérielle

Dans la mesure du possible, il est primordial que les membres du RASED aient accès à un lieu (une salle, un bureau où il n'y a pas de passage) qui permette de travailler sereinement et efficacement avec les enfants durant les prises en charge ou de s'entretenir avec les parents dans de bonnes conditions.

L'idéal étant de disposer d'un lieu réservé au RASED, ce qui permet d'afficher des outils, de stocker et d'installer du matériel,...

■ Contacts

Aide à dominante pédagogique (Maîtres E) :

Sylvie Nugues : sylvie.nuques@ac-rouen.fr

Gaëlle Leberthier : gaelle.leberthier@ac-rouen.fr

Baptiste Rasse : baptiste.rasse@ac-rouen.fr

Aide à dominante relationnelle (Maître G) :

Camille Fleury : camille.fleury@ac-rouen.fr

Psychologues scolaires : permanences lundi matin :

Sandrine Fortry : sandrine.fortry@ac-rouen.fr / 07-84-45-77-03

Hélène Brichard : helene.brichard@ac-rouen.fr / 02-35-96-38-15 (lundi matin) / 07-83-65-63-77

Mme Brichard accueillera les familles de ses écoles situées en périphérie d'Yvetot le vendredi matin à la circonscription d'Yvetot (elle sera joignable lors de cette matinée sur son téléphone portable).

Annexe 1 - secteurs

Secteurs	Ecoles	Psychologues	Poste E
YVETOT	Yvetot : <u>L. Hugo</u> , <u>Rodin</u> , <u>E. Cottard</u> , <u>J. Prévot</u> , <u>C. Lhermitte</u> Sainte Marie des Champs Ecalles Alix Baons le Comte Veauville les Baons Etoutteville Ectot les Baons Hautot Saint Sulpice Saint Clair sur les Monts Valliquerville	<u>Sandrine Fortry</u> <u>Hélène Brichard</u>	Sylvie Nugues
CAUDEBEC EN CAUX	Vatteville la Rue La Mailleraye sur Seine Notre Dame de Bliquetuit Saint Nicolas de Bliquetuit Saint Wandrille Rançon Caudebec en Caux Saint Arnoult Maulévrier Sainte Gertrude Saint Gilles de Crétot Saint Aubin de Crétot Bois Himont Louvetot Touffreville la Corbeline Azebosc	Hélène Brichard	Baptiste Rasse
FAUVILLE EN CAUX	Alvimare <u>Allouville Bellefosse</u> Autretot Beuzeville Cleuville Cléville Cliponville Evronville Fauville-en-Caux (X2) Foucart Hattenville Héricourt-en-Caux Normanville Ricarville Thiouville Yébleron (X2)	<u>Sandrine Fortry</u> <u>Hélène Brichard</u>	Gaëlle Leberthier



Demande d'intervention RASED

2019 - 2020

- Pour être prise en compte, **toute demande pour le Maître E à partir du CP doit être accompagnée du PPRE de l'élève** sur l'année en cours.
- Pour les prises en charge par le maître G un accord écrit des parents est obligatoire.
- Le projet d'intervention se construira en incluant la **prise en charge en petit groupe** et la **co-intervention** en classe.

Elève	
Nom Prénom	
Date de naissance	
Parents / situation familiale / Fratrie / adresse/ téléphone	
Etablissement scolaire	
Classe fréquentée Enseignant	
Scolarité antérieure (Entourer les niveaux réalisés)	PS – MS – GS – CP – CE1 – CE2 – CM1 - CM2
Dispositifs	PAP <input type="checkbox"/> : Quel diagnostic : Dossier MDPH <input type="checkbox"/> : Quelle notification ?
Suivi extérieur	<input type="checkbox"/> Orthophoniste <input type="checkbox"/> Suivi psychologique <input type="checkbox"/> CMP <input type="checkbox"/> Orthoptiste <input type="checkbox"/> Psychomotricité <input type="checkbox"/> Autres :

CONSTATS, ANALYSE DES BESOINS

Quelles sont les raisons du signalement ?

Comportement de l'enfant (souligner) : agité, impulsif, provocateur, irrespect des règles, agressif, lent, distrait, manque de motivation, confiance en soi excessive, manque de confiance en soi, difficulté de communication avec ses pairs, difficulté de communication avec les adultes, manque d'autonomie, manque d'attention, fatigable, timide, anxieux, maladroit, immature, désorganisé.

Remarques éventuelles :

Compétences (souligner et préciser) :

Français : discours syntaxiquement incorrect, pauvreté du lexique, problèmes articulatoires, désintérêt pour l'écrit, problème de discrimination visuelle / auditive, difficulté à construire le sens, difficulté avec le principe alphabétique de la langue, difficulté de compréhension orale / écrite.

Préciser :

Mathématiques : manque de logique, difficulté avec le repérage dans l'espace et dans le temps, problème de mémorisation, difficulté d'abstraction, difficulté avec les techniques opératoires, difficulté en numération,

Préciser :

Quelles aides et adaptations ont déjà été apportées au sein de l'école (APC, décloisonnement, supports adaptés, tutorat, mode d'évaluations adapté, quantité d'écrits diminuée, groupe de besoin, relecture des consignes individuelle...)

Quels sont ses points d'appuis ?

Comportement de l'enfant (souligner) : calme, respect des règles, rapide, attentif, motivé, hyper adapté (prend l'attitude du bon élève), conscient de ses réussites et de ses difficultés ; confiance en soi, communication adaptée avec ses pairs, communication adaptée avec les adultes, autonome, organisé.

Autres :

Compétences (souligner) :

Français : discours syntaxiquement correct, stock lexical correct, intérêt pour l'écrit, bonne discrimination visuelle / auditive, compréhension orale, compréhension écrite, maîtrise du principe alphabétique de la langue.

Mathématiques : bonne logique, bon repérage dans l'espace et dans le temps, bonne mémorisation, capacité d'abstraction, techniques opératoires, numération,

Autres :

Renseignements complémentaires qui vous semblent pertinents de communiquer :

Quel(s) champ(s) de compétences souhaitez-vous travailler en collaboration avec le RASED ?

Liens avec la famille

La famille vous semble-t-elle consciente des difficultés de l'enfant ? Comment réagit-elle ?

Demande formulée le :

Enseignant :

Directeur :

APC ou Aide Spécialisée ?

Les **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** peuvent s'adresser à des élèves qui ont besoin d'une aide ponctuelle pour pallier une difficulté d'acquisition.

Elles sont dispensées par les enseignants de l'école, en complément du temps de classe.

L'**Aide Spécialisée** s'adresse à des élèves qui rencontrent des difficultés scolaires persistantes, liées à des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation aux attentes scolaires, que l'enseignant ne peut résoudre seul en classe.

Elle est dispensée par un **enseignant spécialisé** (maître E ou G), qui a reçu une formation complémentaire, le préparant à analyser les difficultés et leur nature, pour construire ensuite en partenariat des remédiations adaptées.



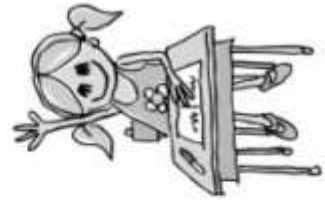
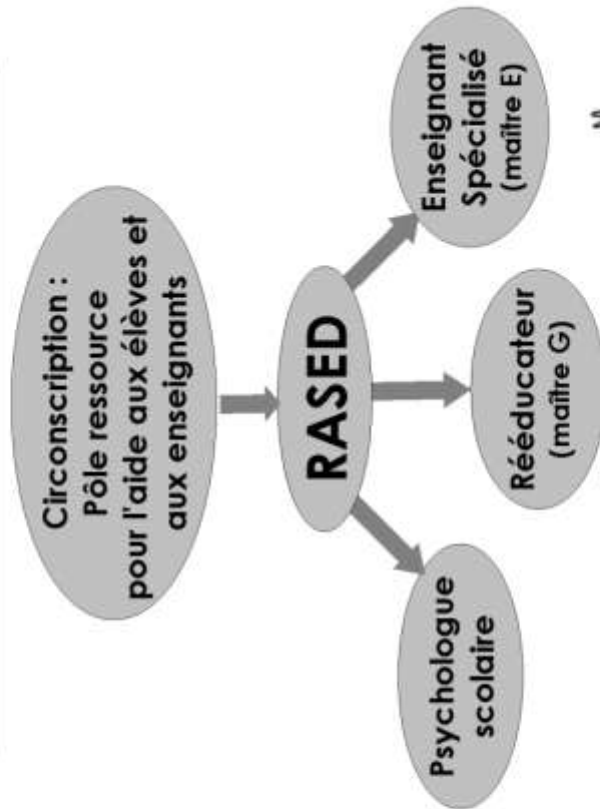
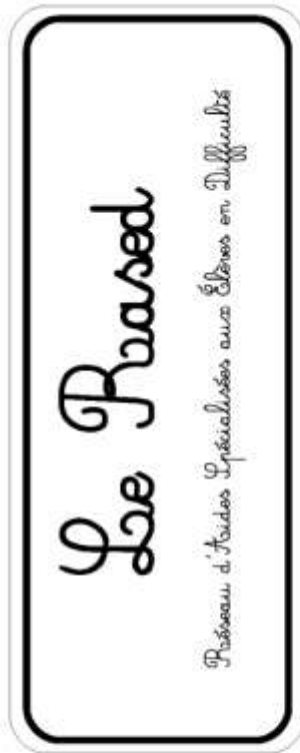
À qui s'adresser ?

Dans votre école, à qui vous adresser :

À la directrice(directeur) de l'école qui transmettra.

À la

http://ecoles.ouest-normandie.fr/circonscription_dieppe_ouest/



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Maritime
éducation
nationale

tion
EST

Qu'est-ce que le RASED ?

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté est un dispositif de l'Éducation Nationale composé de psychologues, d'enseignants spécialisés (maître E) et de rééducateurs (option G).

C'est un service public gratuit qui peut être sollicité par les enseignants, les parents et les enfants.

Implanté au sein de certaines écoles et intervenant sur le temps scolaire, il constitue un outil de proximité dans la lutte contre la difficulté scolaire. Il travaille dans un esprit pluridisciplinaire et bienveillant à l'égard de tous, enfants, familles et enseignants.

Il est aussi un relais entre l'école et les dispositifs d'aide et de soins extérieurs.

Le rééducateur maître G

Le rééducateur est un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative.

- Il s'adresse à des enfants qui éprouvent des difficultés à répondre aux attentes et contraintes scolaires. Les difficultés peuvent se traduire par des manifestations comportementales (agitation, inhibition, passivité, difficultés relationnelles, inattention, opposition...).
- Il aide l'enfant à devenir élève tant au niveau de l'attitude que de la disponibilité intellectuelle, en levant les blocages qui parasitent ou empêchent la pensée.
- Il utilise des supports non scolaires qui vont permettre à l'enfant de dépasser ces blocages pour pouvoir répondre aux exigences de l'école.
- L'aide peut être individuelle ou en petits groupes. Il met en place un travail en collaboration étroite avec la famille et l'école.

Enseignant spécialisé maître E

Le maître E, chargé des aides spécialisées à dominante pédagogique, apporte une aide adaptée aux élèves qui manifestent des difficultés persistantes à comprendre et à apprendre.

Cette aide peut prendre place en classe ou en dehors de la classe, généralement en petit groupe. Elle s'inscrit dans les objectifs et les horaires de l'école primaire. Il s'agit d'amener l'élève :

- À prendre conscience de ses attitudes et de ses méthodes de travail, pour mieux les maîtriser,
- À améliorer ses capacités d'apprentissage,
- À installer les connaissances scolaires et faire l'expérience de la réussite.



Le psychologue scolaire

Le psychologue de l'Éducation nationale intervient directement dans l'école. Il a une bonne connaissance du milieu scolaire. Il est accessible à tous les usagers de cette institution : l'enfant, les parents, les enseignants.

Il suit l'enfant dans son développement de l'école maternelle jusqu'à l'entrée au collège.

Il fait partie de l'équipe éducative. Tout enfant scolarisé ainsi que ses parents ont le droit de le solliciter et de le rencontrer. Il travaille en partenariat avec l'école et les structures extérieures.

Il contribue à la mise en place et au suivi des actions de scolarisation des élèves en situation de handicap.